

chausso

CARTE BANCAIRE

CREDIT AGRICOLE

TOULOUSE 31

00000000421010

CB

le 20/09/25 à 09:20:49

CHAUSSON MATER

GRAMAT

46500

1571265 13106

Viret 52861889200933

xxxxxxxxxxxx9437

/988F1E4C8F17CD

001 000002 C 0

NO AUTO 669416

MONTANT: 136,42 EUR

DEBIT

TICKET CLIENT

A CONSERVER

METRE AU REVOIR

0401454489

Client n° 71701

N°TVA:

M. TOCABEN EMILE
ZA
LES VIEILLES VIGNES
46500 RIGNAC

FACTURE n° 09539804 du 31/08/25

Pour nous contacter, appelez le 05 65 38 15 12

DUPLICATA CERTIFIE CC

CODE	DESIGNATION	QUANTITE	Un		PRIX H
BON N° 25037950 DU 6/08/25 ENLEVE	AG. GRAMAT				
223409-01 CEMFRANCE	-SAC 35KG	2	U	11,72	23,44
	dont Eco-Contribution				(0,40)
BON N° 25037962 DU 9/08/25 ENLEVE	AG. GRAMAT				
154-01 FER TOR HLE D 6 BARRE 6ML B500B		60	ML	1,14	68,40
	dont Eco-Contribution				(0,10)
BON N° 25037971 DU 12/08/25 ENLEVE	AG. GRAMAT				
703180-01 COLLE MS POLY.SPEC.TUILE 290ML ELOS		4	U	5,46	21,84
	dont Eco-Contribution				(0,60)
	Total Eco-Contribution				(1,10)

Fraude au RIB : soyez vigilants ! Nous ne modifions jamais nos coordonnées bancaires. En cas de doute, contactez immédiatement votre interlocuteur habituel.

CONDITIONS GENERALES DE VENTE AU VERSO

Total H-T	T.V.A	Total T.T.C	Echéance	Règlement par
113,68	20,00% 22,74	136,42	30/09/25	Chèque

NOS REF. BANCAIRES : BIC : BNPAFRPPCTO IBAN : FR7630004007640001003969634

Page 1

Les intérêts de retard calculés au taux appliqué par la BCE majoré de dix points courent à partir de la date de règlement indiquée sur la facture ou de l'échéance d'un effet impayé et ce, même en l'absence de protêt ou de mise en demeure par exploit d'huissier ou par lettre recommandée.

Aucun escompte ne sera accordé en cas de règlement anticipé.

Pour les clients professionnels : une indemnité forfaitaire de 40 Euros pour frais de recouvrement sera due de plein droit et sans notification préalable en cas de retard de paiement. Si les frais de recouvrement sont supérieurs à ce montant forfaitaire, une indemnisation complémentaire sera due, sur présentation des justificatifs.